



Mission politique agricole

Réunion du 04 avril 2025

Date de convocation : 27 mars 2025

Délibération N° 5

PLAN ENVIRONNEMENT DE SAONE-ET-LOIRE DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ECONOMIES D'EAU ET A LA RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE

Attribution de subventions 2024-2025

Président de séance : André ACCARY

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, CORNELOUP Josiane, COUILLEROT Evelyne, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LEMONON Elisabeth, MARTELIN Cécile, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : Pierre BERTHIER, Frédéric BROCHOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT, Raymond BURDIN, Jean-François COGNARD, Thierry DESJOURS, Jean-Luc FONTERAY, Marie-Thérèse FRIZOT, Didier LAUBERAT, Dominique LOTTE, Dominique MELIN, Christine ROBIN

Pierre BERTHIER a donné pouvoir à Josiane CORNELOUP, Frédéric BROCHOT à Catherine AMIOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT à Jean-Christophe DESCIEUX, Raymond BURDIN à Florence PLISSONNIER, Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY, Thierry DESJOURS à Marie-France MAUNY, Jean-Luc FONTERAY à Elisabeth LEMONON, Marie-Thérèse FRIZOT à Lionel DUPARAY, Didier LAUBERAT à Marie-Claude BARNAY, Dominique LOTTE à Chantal GIEN, Dominique MELIN à Alain GAUDRAY, Christine ROBIN à Jean-Patrick COURTOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le régime cadre des aides d'État SA.107520 "Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire" autorisé par la Commission européenne le 30 novembre 2023,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 18 juin 2020 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté le Plan Environnement de Saône-et-Loire et la création du « Plan Eau en faveur de l'agriculture », avec un dispositif permettant de soutenir des équipements de stockage et de traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement des animaux, en cofinancement avec la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Vu la délibération du 29 juin 2023 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a approuvé la convention avec la Région relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de Saône-et-Loire en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour la période 2023-2027,

Vu la délibération du 28 mars 2024 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté le dispositif de soutien aux économies d'eau et à la récupération des eaux de pluie à compter du 1er juillet 2024, ainsi que le modèle de convention à conclure pour les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 €,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant que la convention pour la période 2023-2027, relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de Saône-et-Loire en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture signée entre la Région Bourgogne Franche Comté et le Département de Saône-et-Loire, s'inscrit dans la continuité du conventionnement de la précédente période 2017-2022 avec des objectifs communs,

Considérant les 19 premiers dossiers jugés recevables dans le cadre du nouveau dispositif d'aide aux investissements de stockage, de traitement et d'acheminement des eaux de pluie dont les subventions correspondantes ont été attribuées par les Commissions permanentes des 20 septembre et 29 novembre 2024 pour un montant total de 257 845 €,

Considérant les 5 nouveaux dossiers déposés entre le 22 octobre et le 31 décembre 2024 dans le cadre du nouveau dispositif d'aide aux investissements de stockage, de traitement et d'acheminement des eaux de pluie, pour un montant total de 125 061 €,

Considérant les 2 nouveaux dossiers déposés depuis le début de l'année 2025 dans le cadre du nouveau dispositif d'aide aux investissements de stockage, de traitement et d'acheminement des eaux de pluie, pour un montant total de 18 317 €,



DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'attribuer les dernières subventions 2024 aux 5 demandeurs, dont la liste figure dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 125 061 €,
- d'attribuer les premières aides 2025 aux 2 demandeurs, dont la liste figure dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 18 317 €,
- d'autoriser M. le Président à signer les conventions afférentes pour les subventions accordées d'un montant supérieur à 23 000 €, selon le modèle approuvé par l'Assemblée départementale du 28 mars 2024.

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur l'autorisation de programme « 2024-2027 - Plan eau transition écologique de l'agriculture », le programme « Plan environnement », l'opération « 2024 - Plan eau en faveur de la transition écologique de l'agriculture », et l'opération « 2025 - Plan eau en faveur de la transition écologique de l'agriculture », les articles 20422 et 2324.

Le Président,
ANDRE ACCARY

Exécutoire de plein droit
Transmission en Préfecture le 11 AVR. 2025
Publié ou Notifié le 14 AVR. 2025
Affiché le Notifié le 11 AVR. 2025

Numéro	date depot de la demande	Commune	Canton	Demandeur	Projet Individuel	Projet Collectif	nombre d'agriculteurs	Filière	Nature des équipements	Stat	Montant des dépenses éligibles	Taux	Montant aide € à 65 %	Autres aides publiques obtenues €	Montant de l'aide attribuée €	Con vent ion
1	26/11/2024	LA GUICHE				X	2	Bovins viande	Création d'une réserve d'eau + pose de noues + tuyaux PVC	stockage (cuve, poche souple, réserve)	43 242,00	65%	28 107,00	0,00	28 107	X
2	28/11/2024	LA CHAPELLE SOUS DUN			X		1	Bovins viande	Création d'une réserve d'eau + pompe + traitement de l'eau	stockage (cuve, poche souple, réserve)	30 472,82	65%	19 807,00	0,00	19 807	
3	29/11/2024	CHENAY LE CHATEL				X	2	Bovins viande	Création d'une réserve d'eau + pompe + traitement de l'eau	stockage (cuve, poche souple, réserve)	37 421,85	65%	24 324,00	0,00	24 324	X
4	03/12/2024	MARY			X		1	Bovins mixte	Création d'une réserve d'eau + mise en place canalisations	stockage (cuve, poche souple, réserve)	59 450,00	65%	38 643,00	0,00	35 000	X
5	30/12/2024	LA RACINEUSE			X		1	Bovins viande	Cuve + filtration + abreuvoirs	stockage (cuve, poche souple, réserve)	27 419,50	65%	17 823,00	0,00	17 823	
TOTAUX															125 061 €	

Numéro	date depot de la demande	Commune	Carton	Demandeur	Projet Individuel	Projet Collectif	nombre d'agriculteurs	Filière	Nature des équipements	Stat	Montant des dépenses éligibles	Taux	Montant aide € à 65 %	Autres aides publiques obtenues €	Montant de l'aide attribuée €	Convention
1	15/01/2025	SAINT FIRMIN				X	3	Bovins viande	Cuve + système de pompe	stockage (cuve, poche souple, réserve)	13 379,05	65%	8 696,00	0,00	8 696	
2	03/02/2025	CORTEVAIX			X		1	Grandes cultures	Cuve + cheneaux + système de pompage	stockage (cuve, poche souple, réserve)	14 800,80	65%	9 621,00	0,00	9 621	
TOTAUX														18 317 €		